

# Créer un nouveau dossier de coordination

## De quoi s'agit-il ?

SPICO permet de créer un dossier de coordination pour un patient / usager pour partager différentes informations entre les professionnels de son parcours.

Ce **dossier est unique**, donc un patient / usager ne doit avoir qu'un seul dossier ouvert sur SPICO.

Pour créer un nouveau dossier, vous devez :

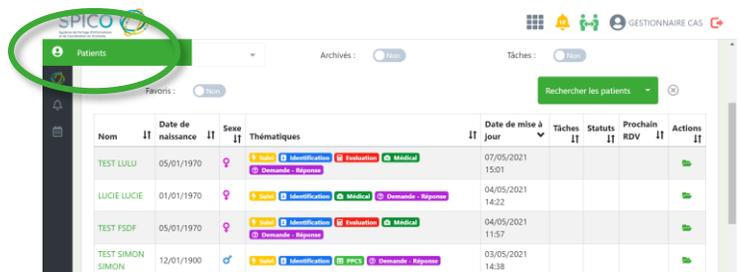
- Renseigner certaines informations obligatoires pour des raisons d'identitovigilance
- Recueillir le consentement du patient / usager à la création du dossier et au partage d'informations dans SPICO

## Comment ça fonctionne ?

### OUVRIR UN NOUVEAU DOSSIER – 2 Possibilités

#### 1 Depuis votre file active

- Depuis SPICO Dossiers, accédez à votre file active en cliquant sur l'onglet « Patients »

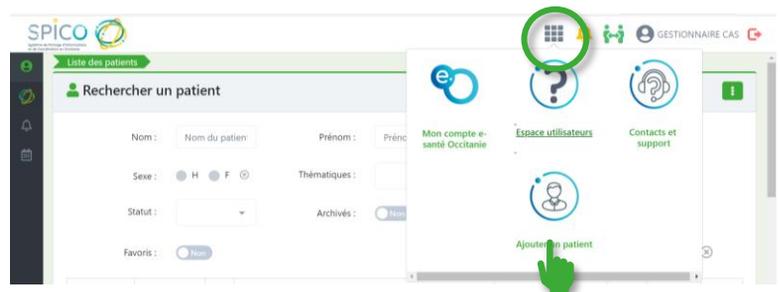


- En bas de page, cliquez sur le bouton

 **Créer un nouveau patient**

#### 2 Depuis le carré des applications

- Ouvrez le carré des applications
- Cliquez sur « Ajouter un patient »

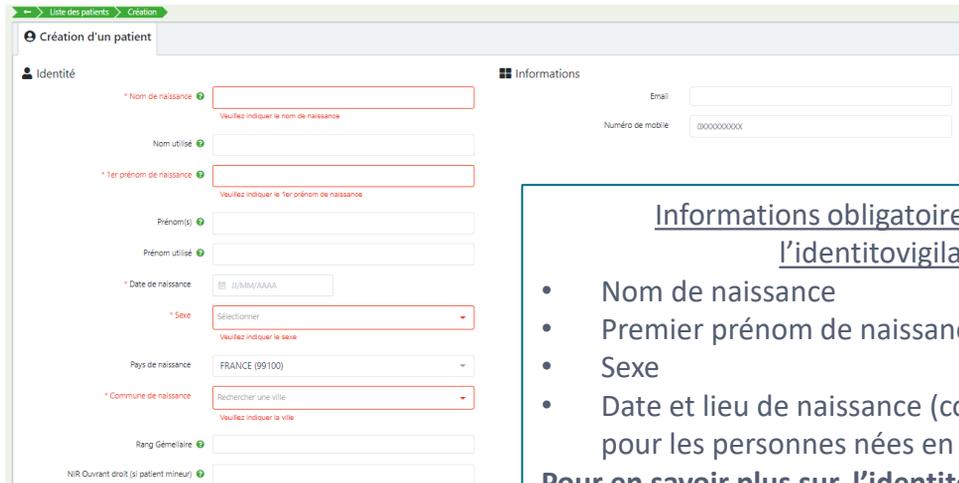


NB : Vous pouvez également créer une identité patient lors de la création d'une conversation centrée patient / usager. Si vous ne retrouvez pas le patient / usager lors de votre recherche, SPICO vous propose de créer son identité.

# Créer un nouveau dossier de coordination

## COMPLÉTER LES INFORMATIONS POUR LA CRÉATION DU DOSSIER

- Complétez le formulaire avec les informations du patient / usager



### Informations obligatoires pour assurer l'identitovigilance :

- Nom de naissance
- Premier prénom de naissance
- Sexe
- Date et lieu de naissance (commune obligatoire pour les personnes nées en France)

Pour en savoir plus sur, l'identitovigilance : [cliquez ici !](#)

NB : Si vous ne connaissez pas la commune de naissance lors de la création du dossier, vous pouvez sélectionner « INCONNUE » dans le menu déroulant. Il est impératif de recueillir et de renseigner cette information par la suite pour que l'identité du patient / usager soit complète.

- Après avoir recueilli le **consentement du patient / usager au partage d'informations dans SPICO**, cochez la case prévue à cet effet.

- Indiquez la **personne ayant donné le consentement** à la création du dossier dans le menu déroulant (information obligatoire)

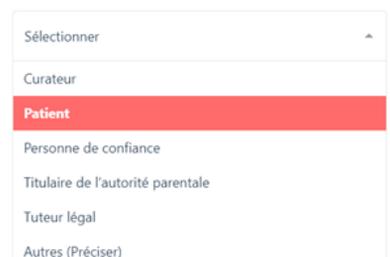
### Validation

J'atteste que le patient est consentant à la création de ce dossier



Attention, vous ne pouvez pas créer le patient sans son consentement.

\* Consentement pour l'ouverture du dossier recueilli par



### NB : Informations concernant le consentement

Le consentement peut être écrit ou oral. D'un point de vue juridique le consentement oral est la règle, cependant en cas de contentieux, l'écrit est un début de preuve du consentement patient. Vous pouvez, si vous le souhaitez, ajouter le document traçant le consentement dans les documents du dossier SPICO.

De plus, vous pouvez télécharger le document de consentement (en cliquant dessus). Il s'agit d'une notice d'information pour vous accompagner dans la présentation de l'outil et de son utilisation auprès du patient / usager.

 Document de Consentement

## COMPLÉTER LES INFORMATIONS POUR LA CRÉATION DU DOSSIER

- Vous pouvez également apporter des précisions sur l'identité du patient / usager pour faciliter l'indentityvigilance, en indiquant :

### 1. Avoir vérifier l'identité du patient grâce à un document d'identité comportant une photo (document valide)

- Vous devez alors préciser le type de document utilisé
- Vous pouvez annuler la validation



L'identité change de statut, elle est alors **VALIDÉE**

- Vous pouvez prendre une photo ou scanner la pièce d'identité pour l'intégrer aux documents du dossier du patient / usager

NB : La vérification de l'identité permet de :

- **Sécuriser le suivi des personnes accompagnées** en évitant les potentielles confusions entre patients / usagers
- **Faciliter les échanges et le partage de données de santé** en permettant l'accès au dossier par d'autres professionnels

### Validation

J'atteste que le patient est consentant à la création de ce dossier

Document de Consentement

Attention, vous ne pouvez pas créer le patient sans son consentement.

1 Vérification d'une pièce d'identité

### Cas particuliers

2 Identité homonyme

3 Identité douteuse

4 Identité fictive

### CAS PARTICULIERS - Précisions sur l'identité :

#### 2. Avoir identifié un homonyme ou une identité approchante

L'identité est alors **HOMONYME**

#### 3. Avoir un doute sur l'identité recueillie

(usager confus, suspicion d'utilisation frauduleuse d'identité, situation sanitaire exceptionnelle...)

L'identité est alors **DOUTEUSE**

#### 4. Avoir renseigné une identité fictive qui ne correspond pas traits réels du patient / usager

L'identité est alors **FICTIVE**

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES IDENTITÉS DANS SPICO, CONSULTEZ LA FICHE RÉFLEXE : [ICI](#) !**

- Pour finaliser la création du dossier, cliquez sur le bouton 

## DANS LE CAS OU UN DOSSIER SIMILAIRE EXISTE DÉJÀ

Si un dossier a déjà été créé pour un patient / usager ayant des traits d'identité similaires, l'outil vous en informe :



Identito vigilance

Les Identités suivantes existent déjà dans l'application ou dans l'annuaire et sont proches de votre patient.  
Si le patient en cours de création figure dans la liste, veuillez le choisir. Si vous êtes certain que le patient est inexistant, cliquez sur "Créer le patient".

ID. Régional	Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Lieu de naissance	Similitude	Provenance	Action
	TEST	LULU	05/01/1970	♀	ROUANS - 44640 (44145), FRANCE	100 %	Application	Consulter le dossier

Fermer Créer le patient

### 3 CAS DE FIGURES POSSIBLES :

#### 1. Si il NE s'agit PAS du même patient / usager :

- Cliquez sur le bouton « Créer le patient » pour créer un nouveau dossier

#### 2. Si il s'agit bien du même patient et que les deux identités sont validées (vérifiées avec un document d'identité) :

- Vous pouvez accéder directement au dossier existant du patient / usager en cliquant sur « Consulter le dossier », les professionnels habilités sur le dossier en seront alors informés par une notification mail et vous serez identifié comme « Auto-habilité » dans le cercle de soins.

#### 3. Si il s'agit bien du même patient / usager mais qu'une ou les deux identités ne sont pas validées (vérifiées avec un document d'identité) :

**En cas d'urgence et si vous êtes un professionnel médical**, vous pouvez accéder au dossier en « Bris de glace » :

- Cliquez sur « Consulter le dossier »
- Vous accédez alors au dossier pendant 2 heures et vous êtes identifié dans les cercles de soins comme « Accès en bris de glace ». Les professionnels habilités sur le dossier en sont également informés par mail.

NB : Pour en savoir plus sur le mode « Bris de glace », consultez la fiche reflexe correspondante : [ICI !](#)

**Si vous n'êtes pas un professionnel médical**, merci de ne pas créer un nouveau dossier pour ne pas générer de doublon.

Nous vous invitons à contacter l'équipe de prise en charge du patient / usager pour demander un accès au dossier existant.